

**POUR**  
REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNIFORMITÉ

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**L'emploi  
sinistré**

**La culture  
islamique  
au Louvre**



**Finances publiques  
le nerf de la guerre**



# MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.**

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
104, rue Romain  
Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Marianne Baby,  
Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz,  
Jacques Mucchielli,  
Isabelle Sargeni-Chetaud,  
Valérie Sipahimalani.  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr

UNCME p. 2  
Play Bac Philotablo /  
Ecla Théâtre p. 3  
GMF p. 7  
MAE p. 9  
Index Éducation p. 16  
MGEN p. 32

Joint à ce numéro,  
un supplément PACA

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Credit photo  
couverture :  
CADIEU/NAJA

Prix au numéro :  
0,40 €  
Abonnement : 5,25 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

**sociales**  
Négociations à venir 5

L'emploi sinistré 6

**publiques**  
Emploi public :  
nouvelle donne 10

**éducatives**  
Tension et espoirs 13

L'école en chantiers 14

**c'est demain**  
Sénégal :  
scolarisation des filles 24

**rencontre**  
Arthur Nauzyciel 30

## DOSSIER

### Finances publiques : le nerf de la guerre

C'est sur fond de crise de l'euro et de quasi-récession que se préparent les discussions parlementaires sur le projet de loi de finances qui définit le budget de l'état puis celle du projet de financement de la sécurité sociale.



© TRÉVIER/NAJA

### La culture islamique a sa cour au Louvre

Vingt ans après la construction de sa pyramide, le Louvre vient d'achever une nouvelle phase de grands travaux. Cette fois pour accueillir un huitième département, celui des arts de l'Islam. Une occasion exceptionnelle de se familiariser avec une civilisation longue de plus de douze siècles.



DK

## édito

### Maintenant, changer de cap !



**Bernadette Groison**

Conférence environnementale, Agenda social de la Fonction publique, loi d'orientation et de programmation de l'École, Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche... les chantiers sont nombreux à cette rentrée. La FSU y participe activement. Elle demande que les personnels y soient associés car ce sont eux les acteurs du changement !

S'il est important de renouer avec le dialogue social et de prendre le temps de faire certaines réformes, le gouvernement doit aussi répondre aux exigences des personnels particulièrement en matière d'emploi et de pouvoir d'achat. Dans l'Éducation, si des perspectives s'ouvrent, les attentes restent fortes aussi dans notre pays qui a besoin d'un nouveau pacte éducatif pour assurer la réussite de tous les jeunes.

La fonction publique a aujourd'hui besoin d'un nouveau cap. Les décisions budgétaires qui seront prises pour l'année 2013 seront donc déterminantes pour permettre ou non la mise en œuvre de politiques ambitieuses.

En France comme en Europe, il faut rompre avec l'idée que les services publics et la fonction publique seraient une charge. Ils sont au contraire une chance pour le développement et davantage de justice sociale et d'égalité !

## Hommage à Pierre Duharcourt



La disparition, cet été, de Pierre Duharcourt, ancien co-secrétaire général de la FSU, a suscité une profonde émotion. Il avait été secrétaire général du Snesup-FSU de 1977 à 1983, et avait par la suite représenté la FSU au Conseil économique et social jusqu'en 2010. Professeur d'économie à l'université de Reims puis à Marne-la-Vallée, il associa à sa brillante carrière universitaire un engagement militant constant. La FSU rend hommage à cet homme qui a joué un rôle majeur dans l'histoire du syndicalisme de l'enseignement supérieur et dans celle de la fédération qu'il avait contribué à construire.

> SYRIE

# L'école quand même

Plus de deux cent mille Syriens ont fui leur pays pour venir se réfugier dans les pays voisins depuis le début des affrontements entre rebelles et l'armée syrienne et ce mouvement ne cesse de s'accroître avec le durcissement du conflit.

« Nous continuons de voir une progression constante », a dit un porte-parole du Haut commissariat aux réfugiés (HCR), Adrian Edwards, le 31 août dernier.

Outre l'arrivée des nouveaux réfugiés, le HCR doit également gérer la prochaine rentrée scolaire en Syrie et dans la région alors que des familles sont toujours hébergées dans les écoles.

Pour le porte-parole du Fonds des nations unies pour l'enfance (Unicef), Patrick McCormick, « il est peu probable que tous les enfants en Syrie et dans les pays voisins puissent tous aller à l'école à la rentrée vue la situation ».

En effet, parmi les dizaines de milliers de réfugiés qui se sont établis dans des camps en Jordanie, au Liban, ou en Turquie, on compte une majorité d'enfants, au destin souvent tragique.

L'UNICEF a engagé plusieurs actions dans



© RIVALDINAJA

ces pays. Au Liban par exemple, des camps d'été ont été organisés pour 2000 enfants syriens afin qu'ils s'adaptent au système éducatif bilingue du pays, « arabe-anglais ou arabe-français ». 200 professeurs ont été également formés aux méthodes d'alphabétisation.

En Turquie, l'organisation se donne comme objectif de compléter les besoins de base fournis par le gouvernement turc et le Croissant rouge en finançant des aires de jeux, des équipements sportifs... Autant de sujets pour lesquels « on arrive actuellement aux limites de ce que l'on peut faire, admet Séverine Jacomy-Vité, chef de la section Protection de l'enfance pour l'Unicef Turquie, car les besoins sont exponentiels. »

EMMANUEL GUICHARDAZ

## MÉTIER

### Loin de chez elle...

Eva se souviendra longtemps de ses débuts dans l'enseignement : « J'ai débarqué en région parisienne le 18 août, avec toutes mes affaires dans la voiture, sans logement, sans connaître mon établissement, sans formation... ». Entre les préparations des cours et les week-ends passés à faire le tour des grandes surfaces pour trouver un frigo ou des chaises, elle ne pourra pas revenir dans sa région d'origine, du côté d'Aix-en-Provence, avant les vacances de Noël.

Heureusement, il y a les collègues. « J'ai eu de la chance, car il y avait beaucoup de « déracinés » comme moi, on s'est donc soutenus les uns les autres, on passait les dimanches ensemble, on fêtait les anniversaires... ».

Ça, c'était l'année dernière. Car cette année, Eva est... toujours dans la région parisienne, près de Melun. « Pas d'enfants, pas mariée, pas de points, et je viens d'une région très demandée » explique-t-



Eva Beaudoin

professeur d'anglais néotitulaire

elle, un brin fataliste. Elle a pu obtenir un établissement plus proche de son appartement et s'éviter ainsi un nouveau déménagement, mais c'est un collège, un cycle qu'elle ne connaît pas. Eva s'est donc inscrite dans les formations de trois jours destinées aux néotitulaires, a pu rencontrer des formateurs et des inspecteurs, et pourra même participer aux stages réservés aux débutants « l'inspectrice nous a soutenus, car nous sommes la génération « sacrifiée » en matière de formation ».

Eva pourra aussi revenir plus souvent à Aix-en-Provence, car il n'y a pas de cours le samedi matin, et elle a pu obtenir son vendredi après-midi. « Je pourrai éviter les embouteillages quand je descendrai pendant les vacances ! ». Et pourra même en profiter dès les congés de Toussaint, qui ont été rallongés de deux jours.

Emmanuel Guichardaz

&gt; CONFÉRENCE SOCIALE

# Négociations à venir

La grande conférence sociale des 9 et 10 juillet a permis à plus de 300 représentants des organisations syndicales, du patronat et des collectivités territoriales d'échanger sur les enjeux et les évolutions à opérer dans le domaine économique et social.



© MIRAINAJA

L'invitation de toutes les organisations syndicales à cette conférence et la méthode utilisée ont marqué un pas positif vers un dialogue social renouvelé.

Emploi, décentralisation, formation tout au long de la vie, retraites, pouvoir d'achat... le premier ministre a dévoilé, à l'issue des deux jours de rencontres, la « feuille de route sociale » des concertations et négociations à venir en expliquant, pour chaque thématique, la méthode suivie et le calendrier retenu, et en donnant quelques pistes sur le cap qu'il compte donner aux politiques publiques.

Dans son discours de clôture, il a souligné la volonté du gouvernement de « redonner toute sa place au dialogue social », indiquant que le temps du dialogue était un temps utile et efficace. La démarche est donc en rupture totale avec celle imposée sous le quinquennat Sarkozy, mais il conviendra de juger sur pièces quand on sera passé aux travaux pratiques.

La FSU a pris acte d'un rendez-vous annuel annoncé par le Président de la République et de la création d'un haut commissariat du dialogue social et de la prospective. Elle a insisté, dans les différentes tables rondes, pour que les réponses apportées contribuent à la relance en répondant aux besoins des citoyens et à davantage de jus-

tice sociale. Elle a jugé positif que les Services Publics et la fonction publique soient réhabilités au service de l'intérêt général et que soient réaffirmés les principes et les valeurs qui fondent son action. Mais elle a regretté l'absence de perspectives sur l'évolution de l'emploi public et sur la revalorisation des salaires des agents publics. Elle continue de demander que soit mis fin au gel des salaires et maintient son exigence d'ouverture rapide de négociations sur les salaires.

Dans les prochaines semaines, la conférence sociale devrait déboucher sur des concertations importantes au niveau de l'emploi et de l'environnement. plusieurs lois sont annoncées (éducation, enseignement supérieur, décentralisation). La FSU entend participer à toutes les négociations et peser avec les personnels sur les débats et les décisions... afin d'obtenir du gouvernement une profonde réforme de la fiscalité pour financer l'action publique en partageant mieux les richesses.

Face à la crise, la réduction des dépenses publiques n'est pas une solution. La ratification du pacte budgétaire aurait donc des conséquences dramatiques en impactant lourdement les capacités d'agir des services publics et de la fonction publique.

CLARA CHALIGNY

## Peser sur les choix

La FSU a été présente à 3 des tables rondes (« Développer les compétences et la formation tout au long de la vie », « Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale » et « Moderniser l'action publique avec ses agents ») et fourni des contributions écrites sur l'ensemble des thématiques.

Elle a mis en avant les changements attendus après des années destructrices pour l'emploi, pour les solidarités, pour la protection sociale. Sur tous les sujets, elle a porté des propositions exigeantes afin que soient engagées des politiques au service de la justice sociale, du progrès pour tous et de la reconquête des droits pour les salariés et les citoyens. Elle a rappelé que la relance de l'emploi était une priorité absolue, en portant une attention particulière à la situation de la jeunesse, qu'il était nécessaire de relancer une croissance de qualité qui réponde aux besoins de société et aux défis environnementaux, qu'il fallait réinvestir dans la fonction publique et les services publics afin qu'ils puissent jouer tout leur rôle dans cette relance, que la relance du pouvoir d'achat pour tous les salariés du public et du privé était une question de justice sociale mais aussi d'efficacité économique. Elle a défendu le principe d'une reconquête de la protection sociale avec des réformes qui réparent les injustices et préparent l'avenir.

## Retraite à 60 ans

Le décret du 2 juillet 2012 permet à ceux « ayant commencé à travailler tôt » et « ayant la durée requise » de retrouver le droit au départ en retraite à 60 ans. Il élargit à compter du 01/11/2012 les conditions d'accès au dispositif de départ anticipé au titre des carrières longues. Le droit au départ anticipé est étendu à des personnes ayant débuté leur activité avant l'âge de 20 ans et ayant la durée minimale de trimestres cotisés (164 pour la génération née en 1952, 165 pour celles nées en 1953 et 1954, 166 pour les suivantes). Certaines périodes jusque-là exclues du décompte de la durée cotisée exigée pour un départ anticipé font l'objet d'une prise en compte améliorée.



> RENTRÉE SOCIALE

# L'emploi sinistré

Alors que la barre des trois millions de chômeurs a été franchie fin août, de nouveaux plans de licenciements marquent la rentrée sociale.

Plus de 17 millions de personnes sont sans emploi dans la zone euro, soit deux millions de plus en un an. En France, le nombre de demandeurs d'emploi a bondi de 43 300 en juillet, à 2,98 millions de personnes. C'est la plus forte hausse depuis avril 2009. On en est au quinzième mois de hausse consécutive d'un chômage qui touche particulièrement les plus jeunes et les seniors ! Autre grande inquiétude, les chômeurs de longue durée, inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an, représentent désormais 38 % des demandeurs d'emploi.

En cette rentrée sociale, le cap symbolique des 3 millions de chômeurs est même franchi. Si on y ajoute les demandeurs d'emploi en activité plus ou moins réduite (catégories B et C) : +58 300 fin juillet, on arrive au chiffre catastrophique de 4,5 millions !

Les offres d'emploi collectées par Pôle-emploi ont plongé en juillet de 7,7 %. Une situation encore aggravée par la multiplication d'annonces de plans sociaux (pardon, de plan de départs volontaires !) à Air France, SFR, PSA, SANOFI, Fralib... Pour des milliers de salariés, l'avenir prochain se décline en contrats de sauvegarde, baisse de salaire, ou chômage partiel sans compter le risque de licenciements secs brandi par un MEDEF toujours plus avide de flexibilité et de remise en question du droit du travail.

Face à ce sinistre social, les prochaines semaines seront déterminantes en terme de politiques publiques. Il faut des mesures d'urgence, bien sûr, mais aussi s'attaquer aux racines du mal qui s'appellent spéculation, délocalisations, précarisation.



Les jeunes sont les plus touchés par le chômage.

Le gouvernement a annoncé que la négociation sur la « sécurisation de l'emploi pour les salariés et les entreprises » démarrerait début septembre. Il a déjà décidé de poursuivre dans la voie des contrats aidés (340 000 des contrats d'accompagnement dans l'emploi et 50 000 des contrats initiative-emploi), a créé des « emplois d'avenir » et a dû renforcer les moyens de Pôle Emploi avec 2 000 CDI supplémentaires.

Mais l'urgence, c'est aussi reprogrammer les emplois publics nécessaires pour répondre aux besoins sociaux collectifs, des emplois qui participent de la relance économique. C'est aussi arrêter les destructions d'emplois, anticiper les restructurations et prévenir les plans sociaux : il faut sanctionner les licenciements abusifs, empêcher les entreprises de fermer des usines viables.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## L'avenir des jeunes, c'est d'abord de vrais emplois...

C'est ce qu'a répété la FSU qui avait plaidé lors de la Conférence Sociale de juillet pour que soient mises en œuvre, dans le public comme dans le privé, des mesures structurelles afin de créer des emplois stables et pérennes et des mesures d'urgence pour pallier notamment la situation des jeunes peu ou pas qualifiés. La FSU estime que le dispositif « emplois d'avenir » doit, à la différence des « contrats aidés » antérieurs, répondre à un objectif de formation et de qualification pour chaque jeune qui en bénéficiera et déboucher sur un emploi en CDI. Ces dispositifs ne doivent pas être détournés vers des emplois précaires, ni fragiliser des emplois « non aidés » existants ou conduire à des effets d'aubaine.

# Une assurance bien de son temps



Qu'il s'agisse de mobilité, d'environnement ou de services pratiques, la nouvelle assurance habitation de la GMF innove pour tenir compte de l'évolution des modes de vie.

**E**couter de la musique grâce à son lecteur MP3, envoyer un email de son Smartphone, occuper son trajet en train en regardant un film sur son ordinateur portable... La sphère privée tend aujourd'hui à se déplacer de la maison vers l'espace public : les cafés, les transports en commun, la rue... A l'écoute de ses assurés, la GMF

performance énergétique <sup>(1)</sup> ? Vous bénéficiez alors d'une réduction de 5% pendant 5 ans sur votre contrat. Sans oublier une assurance sans majoration de toutes vos installations faisant appel aux énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, géothermie...). Enfin, vous pouvez faire appel à nos experts pour profiter d'un avis technique sur tout devis de travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage) de votre habitation. Bien pratique en cas de doute !

<sup>(1)</sup> doté d'un diagnostic de performance énergétique avec une étiquette énergie A, B, C.

Valérie Cohen, Directrice technique de la GMF

## « Un contrat en phase avec les attentes actuelles »

La GMF a conçu son nouveau contrat DOMO PASS en concertation étroite avec ses sociétaires, dans la lignée de la démarche qualitative initiée avec AUTO PASS en 2008 et SANTÉ PASS en 2010. Notre objectif consiste à apporter à nos assurés des réponses adaptées, en phase avec leurs attentes actuelles, leur mode de vie, leurs besoins et leur budget. DOMO PASS, solution innovante proposée à un prix avantageux, nous permet ainsi de conserver un temps d'avance en termes de qualité et de compétitivité sur le marché.

à conçu DOMO PASS, une assurance multirisques habitation comportant de nombreuses garanties innovantes. Ainsi, pour 7 euros par mois (ou en inclusion dans la formule Confort +), DOMO PASS couvre tous vos appareils nomades en cas de vol ou de casse, et ce quel que soit le lieu de survenue du sinistre.

## UN CONTRAT QUI SE MET AU VERT

Parce que les enjeux liés à l'environnement sont de plus en plus présents, DOMO PASS comporte en outre plusieurs garanties et avantages en tenant compte. Votre logement fait preuve d'une bonne

## UNE ASSURANCE SANS SOUCI

Le contrat DOMO PASS, c'est aussi de nombreux « plus » destinés à faciliter votre quotidien :

- un service SOS Domicile accessible 24 H/24, 7j/7 pour les urgences de serrurerie et de plomberie – mais aussi pour le chauffage, le gaz et l'électricité – avec la prise en charge des frais de déplacement et de la première heure de main d'œuvre du prestataire agréé GMF
- une garantie « panne électroménager » pour tous les appareils de moins de 5 ans, blancs ou bruns, pour 5 euros par mois (ou en inclusion, selon la formule choisie), comprenant les réparations, ou la livraison et l'installation d'un appareil de remplacement.
- un service de mise en relation avec tous les corps de métiers pour trouver rapidement des professionnels agréés : maçon, plombier, électricien...



## Harcèlement

La loi sur le harcèlement sexuel a été votée en juillet par le Parlement.

Objet d'un rare consensus politique elle vient combler le vide juridique créé par l'abrogation du délit par le Conseil constitutionnel le 4 mai dernier qui avait entraîné l'extinction immédiate des procédures judiciaires en cours.

Défendue par les ministres Christiane Taubira (Justice) et Najat Vallaud-Belkacem (Droits des femmes) cette loi inscrit dans le Code pénal une nouvelle définition du harcèlement sexuel afin de prendre en compte le plus largement possible l'ensemble des situations et à encourager les victimes à porter plainte.



© TRÉVIERS/NAÏA

### > LOGEMENTS

# Un plan de relance

La crise actuelle du logement est la plus importante que notre pays ait connue depuis la Libération. La fondation Abbé Pierre chiffre à « 3,6 millions de personnes pas ou très mal logées et plus de 5 millions en situation de réelle fragilité de logement ». La construction de logements sociaux est urgente. Dans le secteur privé, les loyers continuent d'augmenter de manière importante. Lors de sa campagne électorale, François Hollande s'était engagé à doubler le plafond du livret A, afin de financer la construction de logements. Malheureusement, le lobby bancaire a pesé sur les décisions et si le relèvement doit bien avoir lieu, le doublement est pour l'instant différé. L'augmentation du plafond du livret A se fera en deux temps : 25 % en septembre (de 15 300 euros à 19 125 euros) puis 25 % fin 2012. Le plafond du LDD (livret de développement durable – ex CODEVI) est, lui, doublé et passe à 12 000 euros.

Du côté du logement privé, depuis le 1<sup>er</sup> août, un décret encadre la hausse des loyers dans une quarantaine d'agglomérations. Des observatoires des loyers seront mis en place et une concertation va s'ouvrir afin de rénover la loi de 1989. Pour la FSU, ces mesures vont dans le bon sens mais ne seront pas suffisantes. Avec le « Collectif pour un pôle public financier » et la « Plate-forme logement des mouvements sociaux », elle demande le doublement du plafond du livret A mais aussi le rapatriement des 100 milliards de l'épargne populaire laissés aux



© TRÉVIERS/NAÏA

Réaliser 150 000 à 200 000 logements sociaux.

banques depuis 2009 afin de réaliser 150 000 à 200 000 logements sociaux, financer la réhabilitation thermique d'un million de logements. Nous demandons aussi que l'encadrement des loyers, avec un plafonnement généralisé, se traduise par une baisse immédiate de 10 % de tous les loyers et des traites, y compris en HLM, et jusqu'à 20 % pour les loyers chers, ainsi qu'une revalorisation des allocations logement.

MARIANNE BABY

## Roms : de nouveaux camps démantelés

« Je souhaite que lorsqu'un campement insalubre est démantelé, des solutions alternatives soient proposées » : les propos de François Hollande pendant sa campagne semblaient bien loin alors qu'un septième camp était évacué à Lyon le 28 août dernier. La FSU, comme un grand nombre d'organisations, a manifesté son indignation et son opposition devant ces mesures souvent brutales, non respectueuses des droits des personnes. Elle demande au gouvernement l'arrêt des expulsions sans solution alternative et la poursuite du dialogue avec les associations dans un cadre interministériel afin d'apporter une réponse globale aux situations des populations.

De son côté, la ministre déléguée à la réussite éducative, Madame Pau-Langevin réaffirme le droit à la scolarisation de tous les enfants quelque soit leur lieu de vie et reconnaît « les difficultés des familles Roms à faire valoir ce droit. » Dans le respect des conventions internationales des droits humains, le droit à l'Éducation des enfants Roms doit être assuré de la maternelle au lycée et les familles doivent disposer de conditions de vie décentes : protection sociale, accès aux soins... Pour sortir ces populations de la grande précarité due notamment à leur maintien à l'extérieur du marché du travail, la FSU demande que la levée des mesures transitoires soit effective.



# ASSURANCE SCOLAIRE

COLLÈGE/LYCÉE

La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE  
protège intégralement vos élèves.

Recommandée par la



## ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur [mae.fr](http://mae.fr)



MON PREMIER ASSUREUR

Pour toute information, contactez la MAE de votre département.

## Précarité

La loi du 12 mars 2012 sur la précarité dans la Fonction publique a élargi les conditions d'accès au CDI pour les contractuels et vacataires qui remplissent certaines conditions et prévoit la titularisation de dizaine de milliers de contractuels. Mais son application a pris du retard dans les ministères, établissements et collectivités. Il convient déjà que les dispositifs ouverts par la loi soient systématiquement utilisés. Les dispositions retenues à l'issue des négociations de l'hiver dernier ayant injustement écarté une majorité des personnels non titulaires, parmi les plus précaires, et diverses situations, il est également indispensable d'engager de nouvelles négociations en vue d'un plan de titularisation qui réponde à l'ensemble des situations et mette un terme à la précarité dans la fonction publique.

> EMPLOI PUBLIC

# Nouvelle donne



© CADIEU/ANIA

Dans son discours de clôture de la grande conférence sociale des 10 et 11 juillet, le premier ministre a annoncé qu'il mettrait un terme à la politique de RGPP qui a « profondément déstabilisé nos services publics et leurs agents » et « provoqué désorganisation et malaise dans l'ensemble de la fonction publique ». Il a indiqué qu'une nouvelle méthode serait adoptée afin de « redéfinir les missions de l'État, d'améliorer le service rendu aux usagers et de rendre l'administration plus efficace, tout en assurant la maîtrise des dépenses ». Pour stabiliser les effectifs de la fonction publique en évitant une augmentation de la dépense publique (hors service de la dette et versement des pensions des agents publics retraités), les créations de postes consenties dans certains ministères doivent donc être compensées par autant de suppressions dans d'autres. L'éducation, la justice et la sécurité constituent les trois

priorités budgétaires du gouvernement avec 40 000 postes créés sur 3 ans dont 11 000 en 2013 (10 000 dans l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur, 1 000 dans la police et la gendarmerie). À ces nouvelles créations, s'ajoutent les 2 000 contrats à durée indéterminée déjà annoncés à Pôle-Emploi.

La Défense devrait consentir les plus gros sacrifices avec 7 200 postes en moins (une réduction déjà

prévue dans la loi de programmation militaire de 2008), suivie par Bercy avec 2 000 à 2 500 emplois supprimés (mais le nombre d'agents des douanes devrait augmenter), puis par les ministères du Logement et de l'Écologie avec une suppression globale de 1 300 postes. Le reste viendrait des autres ministères, mais dans des quantités moindres.

La FSU se félicite de l'abandon de la RGPP mais elle conteste toute logique de redéploiement. Elle rappelle que les services publics et la fonction publique garantissent l'égalité entre tous les citoyens, que ce sont des leviers pour sortir de la crise et non des obstacles financiers. Il est urgent d'y rétablir les moyens financiers et humains nécessaires pour couvrir tous les besoins de la société. Ce n'est pas la dépense publique qui est à l'origine de la crise !

MONIQUE DAUNE

## Licenciement pour mobilité des fonctionnaires abrogé

Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction Publique, a annoncé fin août l'abrogation prochaine du décret n° 2010-1402 du 12 novembre 2010 relatif à la réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'État. C'est une bonne nouvelle car le décret, en application de l'article 7 de la loi « mobilité » que la FSU conteste, permettait dans le cas d'une restructuration d'un service de l'État, de placer un fonctionnaire dont l'emploi est supprimé, en disponibilité pour une durée indéterminée et sans rémunération, s'il refuse successivement trois offres d'emplois, et de le licencier ou de le mettre d'office à la retraite s'il refuse successivement 3 postes correspondant à son grade.

Le texte constituait une entorse au statut et permettait d'exercer une pression forte sur les personnels : la quasi-totalité des fédérations de fonctionnaires en avait donc exigé le retrait.

L'abrogation du texte est annoncée pour le CSFPE du 11 septembre. Au-delà du caractère symbolique de la mesure, la FSU pèsera pour que soit réaffirmée la nécessité de mettre un coup d'arrêt au démantèlement de la fonction publique initié avec la RGPP et de réinvestir dans une fonction publique au service de l'intérêt général avec des personnels pleinement reconnus et revalorisés.

# Agenda ministériel

À la suite de la Conférence sociale de juillet, Maryse Lebranchu a présenté le 4 septembre l'agenda social des mois à venir aux organisations syndicales de la Fonction publique.



© MUCCHIELLINAA

« Il faut parler des missions de l'État, peut-être même les réécrire » dit la ministre.

Il y a à faire pour redonner à l'État les moyens d'accomplir ses missions, sans externaliser l'action publique comme cela a été trop souvent le cas, et restaurer la confiance des personnels. « Il faut parler des missions de l'État, peut-être même les réécrire, définir des priorités, voir ce que l'État doit faire lui-même, un État puissant, moderne, stratège, fort par rapport à ses collectivités territoriales pour qu'on puisse parler d'une décentralisation aboutie » dit la ministre. Un vaste chantier donc qui suscite interrogations et inquiétudes.

Des questions importantes suscitent une grande attente des personnels, comme l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la Santé et sécurité au travail, les droits syndicaux, la précarité. La FSU refuse une nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités se sont aggravées sans que de réelles péréquations n'aient été mises en place. Elle continuera d'exiger des ruptures rapides avec les mesures subies par les personnels ces dernières années : RGPP, réforme des retraites, gel des salaires, journée de carence... L'arrêt effectif de la suppression d'un poste de fonctionnaire sur 2 partant à la retraite est indispensable. Si le gouvernement

a annoncé une priorité légitime à l'Éducation, la justice, la sécurité et pris en compte la situation de Pôle-emploi, il annonce aussi des réductions d'effectifs dans d'autres secteurs. Ce serait inacceptable ! Pour faire face aux inégalités et aux besoins de la population dans un contexte de crise, pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il sera nécessaire de créer des emplois dans tous les secteurs.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## Et les salaires ?

**Le gel du point d'indice depuis plusieurs années a durement pesé sur les rémunérations de tous sans compter les hausses successives de cotisations retraites.**

**Les politiques indemnitaires ont effacé les repères collectifs.**

**La journée de carence est profondément injuste et pénalisante en premier lieu pour les jeunes femmes et les personnels connaissant des problèmes de santé.**

**Pour la FSU, il faut sans tarder ouvrir une négociation sur la valeur du point d'indice, sur la reconstruction de la grille et la requalification des emplois.**

**Il faut repenser des dynamiques collectives de travail et sortir enfin des logiques d'individualisation, de mérite et renouer avec l'équité et le traitement égalitaire.**



© TREVIERI/NAJA

## Des doublons entre État et collectivités ?

Si François Hollande a promis la création de 65 000 postes dans l'éducation, la justice, la police et la gendarmerie sur 5 ans, il a aussi annoncé que ce serait fait à effectif constant... et donc avec des suppressions dans les autres secteurs.

Une des pistes envisagées concerne ce que certains à gauche comme à droite appellent les « doublons » entre l'État et les collectivités locales. La question n'est pas nouvelle. Un rapport du Sénat de novembre 2010 sur les transferts de personnels de l'État vers les collectivités territoriales, indiquait déjà qu'« un des aspects contestés, à juste titre, de ces transferts est la création de doublons administratifs alors qu'on aurait pu en attendre des gains de productivité ». Cela pourrait concerner plusieurs dizaines de milliers de postes dans la culture, les sports, la vie associative ou la formation. On connaît l'appétence des Régions pour augmenter leurs compétences, notamment en matière orientation, de formation ou d'emploi. Pas étonnant donc que le sujet revienne sur la table au moment des discussions sur un acte III de la décentralisation et le transfert éventuel de nouvelles compétences. Une grosse pomme de discorde avec les syndicats en perspective !

## Calendrier scolaire 2012-2013

Alors que s'ouvrait de nouveau le grand chantier des rythmes scolaires, en juin dernier, le ministère donnait suite au vœu émis par la FCPE en conseil supérieur de l'éducation d'un allongement de deux jours des vacances d'automne. Les heures seront récupérées d'une part début juillet en retardant au 6 le début des vacances d'été, d'autre part sur un mercredi pris sur une semaine comportant un jour férié : le 3 avril ou le 22 mai, ou les après-midis de ces deux jours. Si du côté du premier degré ces mesures ont été accueillies avec satisfaction, pour les collèges et lycées ces modifications comportent plus d'interrogations notamment en terme de capacité à organiser le rattrapage des cours et pour la continuité des activités dans le cadre de l'UNSS.

> PREMIER DEGRÉ

# À deux visages

Suppression de postes d'un côté, concertations sur une refondation de l'École de l'autre, la rentrée dans le premier degré est à double visage.

S'il existe un espoir porté par une refondation de l'école avec notamment l'affirmation d'une priorité au primaire longtemps sous-investi, la rentrée 2012 n'en restera pas moins difficile. Héritage du gouvernement précédent, les suppressions de postes vont peser lourd sur les écoles. Car ce sont 4 700 postes qui manqueront à l'appel malgré le vote, cet été par le Parlement dans le cadre d'un collectif budgétaire, de 1 000 postes supplémentaires qui vont permettre de faire face aux situations les plus tendues. Hormis une centaine de postes réservés pour les ajustements de rentrée, 557 permettent des ouvertures de classes, soit 62 % (dont 207 classes maternelles), 104 sont affectés aux RASED (en particulier dans des départements très touchés par le démantèlement des réseaux comme la Gironde, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Val de Marne), 152 aux remplacements, 79 autres essentiellement pour des CLIS et des SESSAD. Petite bouffée d'oxygène, cette dotation sera-t-elle les prémices d'un véritable engagement en faveur de l'école primaire ? C'est aujourd'hui 30 % de moins que le Royaume-Uni ou l'Italie que notre pays investit pour ses écoliers. Le taux d'encadrement, avec 5 enseignants pour 100 élèves, est nettement sous la moyenne des pays de l'OCDE qui se situe à 6,2. Avec une classe sur deux en mater-

nelle qui dépasse un effectif de 25 élèves et 10 % au-delà de 30, comment, par exemple, mettre en place des activités langagières en étant suffisamment attentif à chaque enfant ? Sur les 60 000 postes promis par François Hollande durant sa mandature, le SNUipp-FSU estime qu'au moins 30 000 devraient revenir au premier degré pour rattraper le retard... D'autres mesures : formation, modification des rythmes, évaluations, programmes... sont également nécessaires pour une école plus sereine, plus juste, et qui vise la réussite de tous. Alors, chiche ?

MARIANNE BABY



© TRÉVIERS/NAJA

## Lettre à tous les personnels de l'Éducation nationale

Le ministre Peillon a présenté aux personnels sa feuille de route et donné sa lecture de la rentrée 2012 dans la lettre qu'il leur a adressé en juin.

Le changement de ton, significatif, ne se traduira pas par de grandes modifications pour l'année en cours : maintien en l'état du dispositif ECLAIR et du livret personnel de compétences dans les écoles et collèges en attendant des évolutions, réaffirmation des dispositifs de la réforme du lycée (contenu de l'accompagnement personnalisé, groupes de compétence etc.). Seul est suspendu le dispositif d'initiation aux métiers en alternance pour les jeunes âgés de moins de 15 ans (DIMA), assorti de l'annonce de l'abrogation (à venir) de la loi Cherpion. Une certaine déception par rapport aux attentes des personnels... d'autant que certaines n'auraient pas coûté cher.

Le changement de paradigme qu'annonce le ministre : « Il n'y a pas de fatalité de l'échec scolaire. Tous les enfants peuvent réussir. », « La réussite des élèves repose sur la confiance et le respect que la Nation accorde à celles et ceux qui servent l'éducation nationale », suscite pourtant beaucoup d'espoir. Les personnels attendaient ces engagements qui devront se traduire concrètement. La FSU saura le rappeler au ministre.

# Tension et espoirs

Les mesures prises par le gouvernement en direction des nouveaux enseignants et de la vie scolaire n'auront guère d'impact cette année sur le travail dans le second degré.



© CADIEUNAJA

Au regard de la démographie, le ministère n'ayant publié aucune prévision, au moins 25 000 élèves supplémentaires ont fait leur rentrée dans les collèges et lycées, avec 6 500 enseignants de moins. Il s'agit de la troisième rentrée consécutive dans ces conditions.

Les classes sont plus chargées, sans que les conditions de travail aient été améliorées.

En collège, la baisse des moyens combinée aux pressions hiérarchiques pour remplir les objectifs fixés par les rectorats (utilisation de l'évaluation par compétences

et du LPC<sup>1</sup>, réussite au brevet, taux d'accès au lycée etc.), dans un contexte de dépeuplement des vies scolaires (moins de surveillants) et de raréfaction des personnels d'appui (conseiller d'orientation psychologues, assistantes sociales etc.), place la communauté éducative dans un étiau. Les conditions d'un travail serein au service de la réussite des élèves ne sont pas remplies.

Au lycée, les classes de seconde voient leurs effectifs toujours plus chargés (un quart des classes comptait 35 élèves et plus en 2011-2012). La réforme Chatel se met en place en terminales générales et technologiques avec des programmes dans l'ensemble contestés, ainsi que certaines nouvelles épreuves du baccalauréat (langues vivantes, sciences et technologies industrielles). Rien n'est prévu pour améliorer le quotidien des personnels et des élèves de la voie professionnelle, dont le bilan du passage à 3 ans se révèle très inquiétant en terme de réussite des élèves. Les espoirs des personnels sont à la hauteur de leurs difficultés actuelles à exercer convenablement leur métier. Les États Généraux du Second Degré organisés en octobre par les syndicats de la FSU concernés seront l'occasion de le montrer.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

1. LPC : livret personnel de compétences.

## Des postes

« L'année prochaine, 22 000 postes seront mis aux concours. Il est fini le temps où on ne remplaçait pas un fonctionnaire sur deux » a annoncé Vincent Peillon, ajoutant que « Ces postes permettent de couvrir tous les départs à la retraite ». La répartition sera d'environ 9 000 pour les professeurs des écoles, les autres pour le second degré. Par ailleurs, le ministre annonce la création de 10 000 postes par an, notamment « pour former les professeurs car il faut des professeurs devant les élèves mais il faut aussi des professeurs qui soient dans les conditions de pouvoir enseigner correctement aux élèves. » Un engagement a également été pris d'offrir des temps de formation aux trois générations de nouveaux enseignants « sacrifiés » par la réforme précédente... À suivre.



© CADIEUNAJA

## Formation : année 3

Préparée par l'ancien ministre de l'éducation, cette nouvelle rentrée voit de nouveau les lauréats des concours d'enseignement affectés sur des postes pour l'année. La réforme de la formation des enseignants est un des chantiers prioritaires du nouveau gouvernement, et les mesures prises par Vincent Peillon vont dans le bon sens, prenant en compte certaines propositions d'urgence qu'avaient émis les syndicats de la FSU. Il n'empêche : pour l'heure, elles n'améliorent qu'à la marge l'année de stage. Pour les professeurs des écoles stagiaires, un nouveau dispositif transitoire prévoit un accompagnement renforcé sur les deux premiers mois, sous forme d'un binôme stagiaire/tuteur et des formations réparties sur le reste de l'année. Les disparités sont importantes entre les départements qui avaient souvent prévu les dispositifs avant les recommandations du ministère et qui n'ont pas toujours les moyens pour les mettre en œuvre. Pour les stagiaires du second degré, le ministère généralise à l'ensemble des académies une décharge de trois heures pour les enseignants, six heures pour les CPE, sauf pour ceux qui ont « une forte expérience ». La mise en œuvre dans les rectorats est cependant problématique pour certains stagiaires qui ont reçu des affectations indiquant un service à plein-temps. Une année qui sera encore difficile pour les stagiaires ! La refondation de la formation est bien une urgence.

## Un site pour l'éducation

Si le gouvernement a engagé une certaine forme de concertation, la FSU et ses syndicats mettent tout en œuvre pour que tous les acteurs (personnels de l'éducation, fédérations de parents d'élèves, de lycéens, d'étudiants, associations, mouvement pédagogiques, chercheurs....) puissent s'exprimer et participer au débat.

À cette fin, ils ont ouvert un site permettant de recueillir des témoignages, des contributions...

On peut ainsi lire les réflexions de Laurent Frajerman, Patrick Picard, Annick Davisse, Gérard Aschiéri..., les propositions de l'ICEM, des Cahiers pédagogiques, du GFEN, de l'APSES... et bien sûr les contributions spécifiques des syndicats de la FSU.



<http://desideespourleducation.net>

> LOI D'ORIENTATION

# L'école en chantiers

Le chantier de la « refondation de l'école » s'est engagé dès le début de l'été. Après une courte pause, il se poursuit en cette rentrée.



© RIVAUDINAJA

C'était l'une des promesses du candidat Hollande, une mesure phare : engager une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'École. Il faut dire que la précédente, celle d'un certain François Fillon en 2005, contenait tout ce que la communauté éducative a, dans sa grande majorité, combattu dernièrement : réduction des ambitions de l'école et renoncement à la réussite de tous, abandon de la formation professionnelle des enseignants, déréglementation de la maternelle au lycée, le tout sur fond de suppressions massives de postes.

La conduite de la concertation a été confiée à un groupe de pilotage constitué de quatre personnalités venant d'horizons divers. Quatre grandes thématiques sont abordées : « la réussite scolaire pour tous », « les élèves au cœur de la refondation »,

« un système éducatif juste et efficace », « des personnels formés et reconnus », elles-mêmes déclinées en une vingtaine de groupes de travail.

Parallèlement, en région, des initiatives décentralisées seront organisées. Ainsi, les Recteurs ont été invités à organiser des débats sur certaines thématiques.

Les organisations syndicales qui participent aux groupes de travail, ont mis en avant leurs propositions respectives. Vincent Peillon a rappelé devant la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale qu'il y aura « le temps de la démocratie sociale », autrement dit une phase de concertation et de négociation avec les syndicats.

Pour la FSU, les personnels doivent être associés au plus près à cette discussion. Ses syndicats multiplient, en cette rentrée, les initiatives visant à débattre avec la profession : enquêtes, questionnaires, États généraux...

À l'issue de ces travaux, les membres du groupe de pilotage élaboreront début octobre un rapport présenté au gouvernement, à charge pour ce dernier de proposer, avant la fin de l'année civile, un projet de loi devant le parlement.

Enfin, parallèlement, le ministère de l'enseignement supérieur organise en octobre des « assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » (assises territoriales en octobre, et nationales fin novembre), afin de présenter les nouvelles dispositions législatives début 2013.

CLARA CHALIGNY

## Actualité des GRETA

Suite aux mobilisations des personnels refusant le GIP à l'appel de l'intersyndicale GRETA, à la tenue des assises GRETA du 7 juin, et à la demande de la FSU et des autres organisations syndicales, le Ministre Peillon a accepté de mettre le sujet à l'ordre du jour du CTM du 20 juin. Le ministère y a annoncé l'arrêt provisoire de la transformation des GRETA en GIP ainsi que l'ouverture de négociations.

Le protocole proposé ouvre des perspectives d'évolution positives. La FSU y prendra toute sa place afin de faire évoluer les GRETA et de développer un service public de formation tout au long de la vie dans l'intérêt de tous et particulièrement des publics les plus en difficulté.

&gt; HANDICAP

# La scolarisation se poursuit

Plus de 210 000 élèves en situation de handicap ont fait leur rentrée cette année, un chiffre en constante augmentation.



© RIVALDINAA

gnement, des temps d'intervention réduits (moins de 6 heures par semaine...). Autre source de difficultés : l'absence de formation des enseignants, livrés à eux-mêmes alors que les ressources disponibles (personnels des RASED, médecins et infirmières scolaires, psychologues...) manquent cruellement sur le terrain.

La coopération avec les établissements et services médico-sociaux (IME, SSESAD...) est en panne, faute de volonté politique mais aussi parce que ces derniers ont aussi été soumis aux restrictions budgétaires.

Débutée dans les années 2000, la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap se poursuit, soutenue par l'évolution des textes (notamment après la loi du 11 février 2005), la création de dispositifs spécifiques (CLIS, ULIS), l'accompagnement par les AVS, mais aussi par la volonté des parents d'enfants handicapés et l'engagement, au quotidien, des personnels.

Car les moyens ne suivent pas toujours : le nombre d'AVS a ainsi stagné entre 2009 et 2011, alors que le nombre d'élèves accompagnés passait de 42 000 à presque 60 000 ! Résultat : des milliers d'élèves dans l'attente de leur accompa-

Plusieurs associations (APAJH, UNAPEI...) se sont donc à nouveau inquiétées des conditions de cette rentrée, tout en saluant les premières mesures prises par le nouveau gouvernement.

Parmi elles, la création de 1 500 postes d'AVS supplémentaires, ou encore la relance du chantier de la professionnalisation de ces personnels (voir ci-contre). Mais avec encore plusieurs milliers d'enfants sans solution, le plus souvent à la charge de leurs parents, sept ans après la loi du 11 février 2005, l'accès à l'éducation pour tous les élèves handicapés reste encore un défi à relever.

EMMANUEL GUICHADAZ

## Allocation de rentrée : + 25 %

Conformément à ses engagements, le président Hollande a revalorisé de 25 % l'allocation de rentrée scolaire, qui passe à 356 € pour les enfants âgés de 6 à 10 ans, 376 € de 11 à 14 ans et 389 € de 15 à 18 ans. Près de 3 millions de foyers et de 5 millions d'enfants en bénéficient. Selon le ministère, le coût de la rentrée pour les familles en termes de fournitures scolaires a augmenté de 1,9 % par rapport à 2011, chiffre contesté par Familles de France, qui estime à 2,9 % l'augmentation. Le montant de l'allocation est notoirement insuffisant pour les lycéens, particulièrement ceux entrant en voie professionnelle. Les associations proposent d'en revoir la répartition au profit de ces derniers.



© TRÉVIERSINAA

## Emplois d'avenir à l'Éducation nationale

Petite surprise de la rentrée, le gouvernement a décidé de réserver une part des emplois d'avenir (18 000 sur 150 000) à l'Éducation nationale.

Le dispositif, dérogatoire, permettrait à des étudiants — recrutés sur critères sociaux et se destinant aux métiers de l'enseignement — de percevoir une rémunération en échange d'un service partiel dans les établissements scolaires. La question des recrutements est un enjeu majeur dans l'Éducation nationale. Si les emplois d'avenir peuvent contribuer à soutenir les étudiants et à ouvrir l'accès aux métiers de l'éducation, ils ne constituent pas un véritable dispositif de pré-recrutements.

La FSU demande des garanties dans la mise en œuvre de ce dispositif : type de travail demandé, obligation de formation, accompagnement sur le terrain, garantie de rémunération, liaison avec l'université afin que les étudiants ne soient pas pénalisés dans leurs études...

Par ailleurs, cette mesure ne fera pas l'économie d'une réflexion approfondie et de la mise en place d'un véritable plan de pré-recrutements pour la grande partie des étudiants qui se destinent tôt au métier de l'enseignement.



# PRONOTE

Un système d'informations complet  
pour toute la communauté éducative

- Direction
- Enseignants
- CPE
- Surveillants
- Infirmières
- Élèves
- Parents...





# Finances publiques : le nerf de la guerre



© TRÉVIERS/NAJA

***C'est sur fond de crise de l'euro et de quasi-récession que se préparent les discussions parlementaires sur le projet de loi de finances qui définit le budget de l'état puis celle du projet de financement de la sécurité sociale.***

**Dossier réalisé par  
Marianne Baby, Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz, Isabelle Sargeni-Chetaud,  
Valérie Sipahimalani**

La loi de finances rectificative de juillet dernier (suppression de l'exonération des heures supplémentaires, relèvement du barème de l'ISF et des droits de succession, annulation de la TVA sociale, abrogation de la loi TEPA...) avait pour but d'atténuer la situation catastrophique laissée par le gouvernement Sarkozy et de financer des mesures d'urgence. Mais les mots de maîtrise des déficits, de réductions budgétaires reviennent en force sur le devant de la scène.

Pourtant, les finances publiques sont un levier essentiel de la lutte contre les injustices, contre la pauvreté mais aussi un des outils de relance économique.

N'oublions pas que la dette publique qui pèse si fort sur les débats résulte à la fois de dépenses nécessaires d'investissements ou pour répondre à la

hausse des besoins sociaux mais a été, comme dans d'autres pays européens, fortement amplifiée par la crise financière et surtout par la baisse organisée des recettes, notamment le bouclier fiscal Sarkozy...

Mais cet héritage négatif ne peut justifier la poursuite de politiques de restrictions qui non seulement accentuent les inégalités mais surtout provoquent une spirale récessive : plus de chômage, moins de rentrées d'impôts, donc augmentation de la dette...

Le gel des dépenses de l'État en valeur annonce des coupes budgétaires importantes dans certains ministères. L'objectif affirmé par le gouvernement de revenir à 3 % de déficit fin 2013 (38 milliards d'euros à dégager par économies et hausse d'impôts!) et la volonté de faire ratifier le traité européen et sa « règle d'or » par les parlementaires annoncent la pérennisation d'une politique d'austérité et surtout un impact récessif sur une croissance déjà nulle... comme le disent les « économistes atterrés\* ».

L'impôt direct (sur le revenu) est celui dont on parle le plus mais, au total, 80 % des recettes des finances publiques proviennent des ménages, principalement sous forme d'impôts indirects ou de cotisations. Le gouvernement a annoncé une réforme de la fiscalité, elle est indispensable et urgente.

Ce n'est pas un accroissement inconsidéré des dépenses publiques ou un manque de rigueur dans les politiques budgétaires qui sont principalement responsables de la situation du déficit public, malgré les assertions du rapport de la cour des comptes. Ce sont plutôt les politiques salariales, les suppressions massives d'emploi et l'incapacité des instances européennes à résister face à la spéculation des marchés financiers qui doivent être interrogés. C'est tout l'enjeu d'un débat démocratique sur ces questions.

\*<http://economistes-atterres.blogspot.com>

# Toujours plus d'aus



© TRÉVIER/SNAA

Didier Migaud, président de la Cour des comptes, a remis le 2 juillet l'audit des finances publiques attendu par le gouvernement. Ce document dresse un bilan de la gestion financière de la France en 2011 et 2012 et rappelle la difficile équation budgétaire pour 2013.

S'il manquait 6 à 10 milliards d'euros pour boucler le budget 2012, c'est plus de 33 milliards d'euros qui manquent en 2013 si la France veut tenir l'engagement de ramener le déficit public à 3 % du PIB en 2013. Encore ces 33 milliards d'euros n'intègrent ni les mesures prises par François Hollande depuis son élection, ni les prévisions de croissance de plus en plus fortement revues à la baisse depuis.

La dette publique devrait dépasser 90 % du PIB fin 2012, contre 64 % à la fin 2007. La Cour des comptes juge « indispensable » de réduire le déficit afin de stabiliser la dette publique et diminuer les charges d'intérêt qu'elle génère. Priorité numéro un : il s'agit de réduire les déficits pour rassurer les marchés financiers. À en juger par les exemples de la Grèce, du Portugal, de l'Italie ou de l'Espagne, il n'est pas sûr que la méthode soit réellement très efficace.

Le gouvernement doit donc trouver des recettes supplémentaires (16,6 Mds€) et rechercher des économies nouvelles dans les dépenses (16,5 Mds€) s'il veut ne pas dépasser les 3 % en 2013.

Côté recettes, la cour propose de revenir sur les « niches » sociales ou fiscales dont l'efficacité est la plus contestable. De même, elle estime difficilement évitable, au moins temporairement, une hausse des impôts comme la CSG ou la TVA (injuste socialement) dont le rendement est assuré.

Côté réduction des dépenses, la Cour ne manque pas d'idées. Premier levier : le réexamen des dépenses d'intervention qui pourrait cibler la politique du logement ou les dépenses de sécurité sociale. Deuxième levier : les investissements publics, comme la construction des hôpitaux, pourraient être passés au crible.

Enfin, troisième levier : la maîtrise

# térité ?



des salaires et des emplois dans la fonction publique. La Cour estime que seule une réduction du nombre de fonctionnaires peut donner des marges de manœuvre en matière salariale. À effectifs constants, elle affirme qu'« il faut donc agir sur la politique salariale et les déroulements de carrière en gelant la valeur du point et en réduisant les mesures catégorielles ainsi que les avances ». Régime sec pour les fonctionnaires donc.

Même si la Cour reconnaît qu'« une stratégie de réduction rapide des déficits publics est susceptible d'exercer un effet négatif à court terme sur l'activité économique », les préconisations s'inscrivent dans le moule des plans d'austérité qui s'appliquent partout en Europe. Sans s'interroger sur l'utilité de la dépense publique ou sur la cause des déficits, les gouvernements taillent dans les dépenses transférées en grande partie aux ménages. Le risque est évidemment de contracter un peu plus la demande avec comme conséquences moins de croissance, moins de rentrées fiscales et au bout du bout... plus de déficits. Espérons que le gouvernement dans sa préparation du budget 2013 saura suivre d'autres préconisations.

## Collectif budgétaire, côté dépense



© RIVALDINAJA

Les mesures prises cet été par la loi de finances rectificatives en matière de dépenses nouvelles ne concernent que le secteur de l'éducation, au grand dam d'autres secteurs. Pour le premier degré, la quasi-totalité des crédits correspond à la création de 1 000 postes de professeurs des écoles à la rentrée 2012, pourvus par recours à la liste complémentaire du concours. Pour le second degré, sont financés l'allègement de service de 3 heures des stagiaires (1 500 emplois), la

création de 100 emplois de CPE, le recrutement, de 2 500 AED dont 500 assistants de prévention et de sécurité.

12 000 CUI (Contrat Unique d'Insertion) doivent « pallier les suppressions prévues dans la précédente loi de finance » et permettre l'accompagnement des élèves handicapés, ainsi que de 1 500 AVS-i (Auxiliaire de Vie Scolaire - individuel).

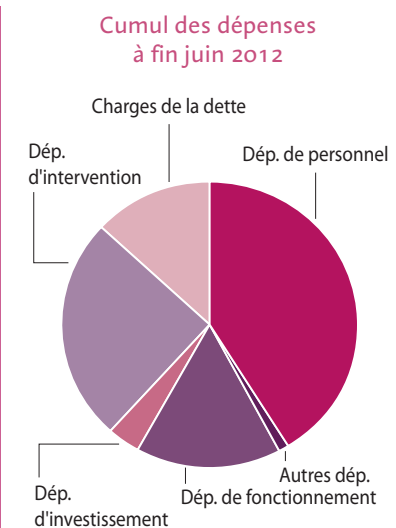
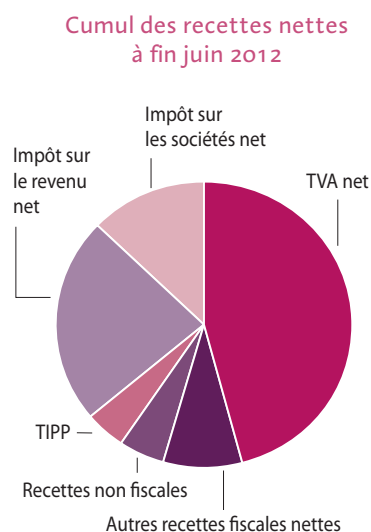
L'enseignement technique agricole voit quant à lui la création de 50 postes d'enseignants.

La part destinée à l'enseignement privé représente 3,9 % du total des crédits consacrés au ministère de l'éducation nationale (donc hors agriculture), 423 emplois, soit 9 % de ceux créés dans le public.

Les mesures de création d'emplois vont dans le bon sens même si leur portée est limitée.

Les déclarations sur les contraintes budgétaires vont continuer de peser, notamment dans le débat budgétaire de l'automne. La FSU portera ses revendications pour l'emploi public dans tous les secteurs.

## Le budget 2012 avant la loi de finances de juillet



## L'emploi public

Le périmètre de l'emploi public diffère selon que l'on prend en compte le statut du salarié (fonctionnaire, droit public, droit privé...) ou celui de l'employeur (État, collectivités territoriales, établissements...).

La France compte plus de 5,3 millions d'agents employés dans les administrations ou établissements publics, en comptant les emplois aidés, soit un peu plus d'un salarié sur quatre. Près de 800 000 personnes travaillent pour des administrations « publiques » ou des services non marchands avec un statut de droit privé, ce qui porte le total à plus de 6 millions.

De même, certains services marchands conservent encore des agents publics (France Télécom). Enfin, des entreprises publiques, soumises au droit commercial, ont des agents qui relèvent du « droit privé à statut » (SNCF, RATP, Banque de France).

Les effectifs sont restés globalement stables... jusqu'en 2012. En effet, les suppressions de postes opérées dans les ministères depuis 2008 ont été « compensées » par des créations dans la Fonction publique territoriale et dans la Fonction publique hospitalière.

Les emplois aidés sont venus compléter la donne.

Cependant, la hausse s'est fortement ralentie en 2011 dans le secteur hospitalier (+ 0,3 %) et dans les collectivités locales (+ 0,7 % alors qu'il progressait encore de 3,8 % en 2010), tandis que l'on continuait à supprimer massivement des postes à l'État.

Le gouvernement a annoncé la fin de la suppression d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Un soulagement pour les agents et les usagers des services publics, mais cela suffira-t-il à couvrir des besoins (éducation, santé...) qui eux, ne diminuent pas ?

# Les politiques publique



© TRÉVÉRSINAIA

L'État ne peut pas tout... et pourtant, notre pays reste, malgré l'orientation libérale mise en œuvre depuis plusieurs années, l'un de ceux où l'action publique est forte et exerce son influence sur l'économie et le social.



© TRÉVÉRSINAIA

Les dépenses de l'État et des collectivités représentent respectivement 27,1 % et 19,9 % de la dépense publique selon le rapport sur la dépense publique et son évolution - PLF 2012.

D'une façon générale, la part des dépenses publiques (État, collectivités territoriales et prestations sociales selon la « norme » actuelle) dans le PIB n'a cessé d'augmenter :

elle est passée d'environ 35 % au début des années soixante à 56,6 % en 2010 : Ce phénomène a été l'un des arguments avancés par les gouvernements précédents pour justifier la volonté de réduction des dépenses publiques, considérées comme une charge venant impacter la dette. On connaît le résultat : suppressions d'emplois et diminutions de crédits, privatisations et externa-

# s en France

## Questions de recettes

lisation d'un nombre toujours plus grand de missions, avec la mise en œuvre de la RGPP, de la REATE, qui ont été les outils de cette opération. Mais dans le même temps, les mesures fiscales (bouclier fiscal, exonérations de charges et défiscalisations), le ralentissement de la croissance provoqué par les pertes de pouvoir d'achat et le chômage massif ont diminué d'autant les recettes ! Autre mouvement ayant affecté les politiques publiques, celui de la décentralisation. Opérée en plusieurs phases – une « nouvelle étape » est prévue par le nouveau gouvernement, sans que les contours en soient encore précisément définis – elle vise à transférer aux collectivités territoriales une nouvelle part des missions exercées par l'État. Si ce dernier ne s'est pas toujours montré garant de l'égalité de traitement sur le territoire, la « proximité » censée garantir un meilleur service et une meilleure écoute des usagers n'a pas non plus toujours été au rendez-vous.

Les collectivités territoriales reçoivent des dotations de l'État (la DGF représente 23 % de leurs recettes), ainsi que certains transferts d'impôts mais non compensés intégralement, les dépenses publiques reposent alors sur une fiscalité locale plus injuste car non progressive, et très inégale selon les recettes et la situation économique et sociale des territoires concernés.

Enfin, la part des dépenses sociales (sécurité sociale, retraites, allocations) est en constante augmentation et représente aujourd'hui 45,3 % de la dépense publique.

Au final, la moitié de la dépense publique va directement aux ménages sous formes de prestations sociales en « espèce » (retraites, allocations chômage...) ou en « nature » (remboursement des frais médicaux...).

Mais l'État intervient aussi directement ou indirectement dans un grand nombre de domaines, pour orienter les politiques économiques et sociales. On peut ainsi citer l'énergie via les entreprises publiques (AREVA, TOTAL...), l'audiovisuel, le logement, la formation professionnelle... souvent en partenariat avec les collectivités territoriales.

Cléments pour les plus riches et les multinationales, injustes pour les salariés, les retraités, les petites entreprises, les choix fiscaux de ces dix dernières années ont délibérément diminué le montant des recettes publiques au prétexte qu'il fallait baisser les coûts fiscaux et sociaux au nom de la compétitivité.

En 20 ans, le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 50 à 33 %, la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par une contribution économique territoriale aux recettes nettement inférieures, le taux marginal de l'impôt sur le revenu est passé de 65 à 40 %, le nombre de tranches a diminué, celui des dispositifs dérogatoires (niches fiscales) a nettement augmenté... Coûteuses et injustes, les baisses d'impôts et exonérations fiscales n'ont pas produit les effets officiellement recherchés en matière de relance économique ; l'immense majorité des contribuables qui ne bénéficiaient pas de ces baisses (classes modestes et moyennes) ont été pénalisés par le démantèlement des services publics et par une augmentation de leurs impôts locaux dans un contexte de transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales.

La loi de finances rectificative 2012 votée fin juillet vise à financer les premières priorités du nouveau gouvernement. Elle entérine plusieurs mesures phare du quinquennat Sarkozy : déprogrammation de la TVA sociale qui devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre, suppression de l'exonération et de la défiscalisation des heures supplémentaires votée en 2007 au nom du fameux « travailler plus pour gagner plus » (sauf pour les cotisations patronales des PME de moins de 20 salariés), réduction des exonérations fiscales sur la transmission du patrimoine. Si d'autres mesures vont aussi dans le bon sens (instauration d'une contribution exceptionnelle sur la fortune pour les patrimoines de plus de 1,3 millions d'euros, doublement de la taxe sur les transactions financières, augmentation de la taxe sur les « stock-



La baisse du prix du carburant constitue un manque de recettes de 300 millions d'euros.

options »), elles sont insuffisantes et mettent trop à contribution les ménages (53 % contre 47 % pour les entreprises).

Si l'ensemble des mesures devrait rapporter cette année 7,2 Mds€, on est encore très loin de la profonde réforme de la fiscalité qui s'impose si l'on veut réduire les inégalités, financer l'action publique à la hauteur des besoins, préserver et améliorer un modèle social solidaire. Une réforme fiscale doit être présentée fin septembre avec le projet de loi de finances pour 2013. La FSU rappellera ses exigences pour un autre partage des richesses : redonner à l'impôt sur le revenu une réelle progressivité et un rendement élevé en créant des tranches supplémentaires, supprimer toutes les niches fiscales injustes, réorienter la fiscalité des entreprises en faveur de celles qui investissent et créent des emplois au détriment de celles qui spéculent.

# L'Europe : obstacle ou alibi ?



© TRÉVIER/NAIA

L'Europe a besoin d'une stratégie coordonnée de relance.

Le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG, appelé aussi « pacte budgétaire ») que le gouvernement veut faire ratifier dès septembre, ne règle aucun des problèmes structurels de la zone euro et renforce encore une discipline budgétaire déjà excessivement durcie par les règles adoptées ces deux dernières années dans le cadre de l'Union européenne. Car, les dogmes néo-libéraux (réduction de la sphère publique au profit du privé et de la libre concurrence et

déficit nul) qui ont pesé sur la construction de l'Europe continuent de nuire. Les règles européennes (traité de Maastricht et directives qui ont suivi) imposent ainsi le principe de l'équilibre du solde structurel ou des limites à 3 % du déficit public et à 60 % de la dette publique tout en imposant aux États de se financer sur les marchés et non auprès de la banque centrale européenne. Avec le TSCG, le déficit structurel ne doit en aucun cas dépasser les 0,5 % du PIB.

Pourtant, sommet après sommet, l'ensemble de l'Europe continue de subir une crise économique sans perspectives autres qu'une croissance atone voire une récession générale. Un résultat que les tenants de l'austérité à tout prix et des punitions infligées aux mauvais élèves du Sud devraient quand même réfléchir. Certes, le sommet de juin 2012 a certes commencé à ouvrir les questions d'une véritable union bancaire et d'une aide plus directe aux pays les plus en difficulté mais le « pacte de croissance » reste d'une portée très faible (130 milliards d'euros pour la grande partie déjà affectés et représentant moins de 1 % du PIB européen!). Le spectre d'une sortie de l'euro de certains pays, voire d'un éclatement de la zone est toujours brandi comme arme anti-salariés. C'est d'une stratégie coordonnée de relance que l'Europe a besoin. L'Europe ne va pas bien, mais un repli identitaire de chaque pays, une stratégie d'isolement ou de mise à l'écart des plus en difficulté serait pire et même dangereux pour l'avenir. Un pays comme la France a les moyens de peser davantage pour une autre Europe. Pour cela, il faut lever de (gros) obstacles mais les défauts de la construction européenne ne pourront pas indéfiniment servir d'alibi pour esquiver les questions de partage des richesses en Europe et dans le monde comme en France. La FSU participera à la campagne contre la ratification du traité initiée par ATTAC et le collectif pour un audit citoyen de la dette publique et continuera de s'associer aux mouvements unitaires et aux actions de la CES à l'échelle européenne.

## BCE : un bel avenir ?

Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne (BCE), avait affirmé fin juillet que « la BCE est prête à faire tout ce qui sera nécessaire pour préserver l'euro ». mais rien ne s'est passé depuis, la BCE faisant de la demande préalable d'une aide européenne une condition à son intervention, et Angela Merkel continuant à bloquer autant que possible toute évolution.

Pourtant, elle est un outil déterminant pour essayer d'enrayer la spirale qui après la Grèce peut entraîner l'Espagne et même l'Italie. Pouvoir mobiliser la Banque centrale européenne est une des clés pour régler les situations les plus urgentes.

Au delà et en même temps se pose la question d'un vrai budget européen et de politiques de convergences fiscales, sociales et même économiques qui sortent de la logique de la concurrence libre et non faussée et redonnent une vie et un avenir à l'Europe.

# Jacques Rigaudiat : « Refuser le pacte budgétaire »

*La zone euro est toujours dans la tourmente. Quelles en sont les principales causes ?*

La zone euro n'est pas seule à être dans la difficulté, c'est l'économie mondiale dans son ensemble qui va mal. Cette crise généralisée est celle du capitalisme mondialisé. Celle des inégalités croissantes qui le minent – l'éclatement de la bulle américaine des subprimes en a été l'expression directe; celle aussi de la financiarisation sans limite qui le caractérise, le sauvetage de banques « too big to fail » qui a coûté des milliers de milliards aux États n'est pas peu dans la montée des dettes souveraines. Mais il est vrai que la zone euro est tout particulièrement touchée. D'abord, parce que l'euro a pris une place croissante qui menace l'hégémonie du dollar et le rôle de la livre, le système financier anglo saxon a joué et joue contre l'euro. Ensuite, l'Europe est virtuellement un géant économique en termes de PIB, l'UE à 27 est première devant les États-Unis, mais l'UE telle qu'elle s'est construite est un nain politique dans les rapports entre puissances. Seule banque centrale au monde à s'interdire de prêter aux États, la BCE est évidemment le symbole même de cette impuissance systématiquement et minutieusement organisée. Tout ce pour quoi nous avons été nombreux à combattre en 2005 se vérifie : une zone économique financièrement intégrée mais éclatée socialement et fiscalement n'est pas durablement viable.

*Comment la crise en Europe pèse-t-elle sur la France ?*

D'abord par le poids de la conjoncture : les pays de l'UE font plus de 60 % de leur commerce extérieur entre eux. Lorsque l'un d'entre eux, et a fortiori plusieurs, mène une politique d'austérité, les autres en sont mécaniquement affectés. Beaucoup de nos partenaires sont en récession, nous connaissons donc une croissance nulle et le chômage ne cesse en conséquence de s'aggraver. Ensuite, parce que la France est en

quelque sorte assise entre deux chaises. D'un côté, la situation de son commerce extérieur et celle de ses finances publiques la situent du côté du « Sud »; de l'autre, son poids économique la protège, à la condition qu'elle dise vouloir emboîter le pas aux « vertueux » pays du Nord, Allemagne en tête.

*Le Gouvernement Hollande avance dans la voie d'une ratification du TSCG... tout en annonçant vouloir une « rigueur juste ». Est-ce crédible ?*

Le Gouvernement s'engage très précisément dans la voie que je viens de décrire. Disons clairement qu'elle est sans issue. Il n'y a pas de « rigueur juste » lorsqu'on veut ratifier le TSCG et que l'on vise un déficit des finances publiques de 3 % pour 2013 dans un contexte d'absence de croissance. Il n'y a que de l'austérité, de la récession et du chômage. Les choix budgétaires de cet automne seront décisifs.

**« Soutenir la consommation populaire et lutter contre la désindustrialisation »**

*Quelles solutions devraient être mises en œuvre ?*

Vaste sujet ! D'abord, pour protéger le développement de notre activité et lutter contre le chômage, il nous faut marcher sur nos deux jambes : soutenir la consommation populaire et lutter contre la désindustrialisation en engageant la nécessaire transition écologique. D'un côté, donc, une nouvelle politique salariale et une réforme fiscale; de l'autre, la mobilisation de l'épargne pour les investissements utiles à la satisfaction des besoins sociaux avec la création d'un pôle public financier. Mais mener le combat sur le front européen est, bien sûr, indispensable pour sortir la zone de

son marasme économique et de son impuissance. Pour cela, dans l'immédiat refuser le TSCG et le pacte budgétaire qui lui est lié. Ensuite, lever l'hypothèque que la dette fait peser sur tous. Lorsque la spéculation se déchaîne, il n'y a qu'une solution : lui casser les reins et l'obliger à encaisser ses pertes. C'est, hélas, bien sûr l'inverse qui a été fait en Grèce, où la spéculation a pu prospérer pour le plus grand malheur des grecs; il a fallu attendre deux années pour qu'un moratoire déprécie de moitié la dette. Trop tard, trop peu ! Entre-temps, ainsi encouragée, la vérole de la spéculation s'est attaquée à d'autres proies : Portugal, Irlande, Italie, Espagne...

Outre donc des moratoires



Membre du bureau de la Fondation Copernic, Jacques Rigaudiat est économiste et haut fonctionnaire. Il est notamment l'auteur de l'ouvrage « Le nouvel ordre prolétaire » (éd. Autrement, 2007) et l'un des coauteurs de « Changer vraiment, quelles politiques économiques de gauche » (éd. Syllepse, 2012).

sur les dettes souveraines, la BCE devra pouvoir financer les États. Une politique alternative pour la France, une autre Europe à construire, voilà le chemin que nous avons à ouvrir.

# Sénégal : la difficile scolarisa

L'éducation est un droit universel inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la Convention relative aux droits de l'enfant... C'est une priorité pour le développement humain mais aussi un facteur clef dans le développement de chaque pays (réduction de la pauvreté, impacts positifs sur la santé, la démographie, l'environnement, la promotion de l'égalité entre les sexes...).

C'est un droit sans distinction de sexe mais beaucoup d'obstacles (coutumes, pauvreté, inégalités structurelles, faible qualité de l'éducation, violences faites aux filles...) subsistent pour l'éduca-



© UNESCO

tion des filles dans le Monde, et notamment en Afrique subsaharienne. Malgré les progrès réalisés, l'objectif de l'*Éducation Pour Tous* (EPT) à l'horizon 2015, avec un accent particulier sur l'équité et la parité selon le genre, reste un défi ambitieux à relever!

« Il y a une résistance au niveau local, les communautés sont toujours accrochées à leurs traditions qui ne militent pas pour l'éducation des filles. La pauvreté extrême de nos populations ne facilite pas de façon globale la scolarisation des enfants », expliquait Marie Claire Ehako de l'ONG Aide Action du Burkina Faso lors de la conférence mondiale de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles

(UNGEI) : *Éducation pour l'Égalité des sexes, Engagement pour l'équité*, qui s'est déroulée en mai 2010 à Dakar (Sénégal). À cela s'ajoute aussi l'éloignement des écoles, qui est souvent source d'insécurité, l'absence dans les écoles de blocs sanitaires séparés pour filles et garçons, les mariages précoces... « Nous rencontrons d'énormes difficultés en Gambie dans le cadre de sensibilisation pour l'inscription des filles à l'école. Il y a des localités très ancrées dans la religion où les populations refusent de scolariser les filles », indiquait le Gambien Idrissa Keïta. Souleymane Ndéné Ndiaye, le Premier ministre sénégalais de l'époque, avait lancé à l'ouverture de la conférence un appel en vue d'une mobilisation accrue pour la scolarisation des filles, soulignant qu'en dépit des pas importants franchis, de nombreux efforts restaient encore à faire.

## Problèmes d'équipements

Le Sénégal n'échappe pas à la règle, même s'il affiche l'une des plus belles performances dans la région de l'Afrique de l'Ouest avec un taux de scolarisation des filles proche de 100 % dans l'enseignement élémentaire (95.9). « Dans certaines régions, il y a encore de la résistance avec des taux de scolarisation qui tournent autour de 56 % », avait confié Kalidou Diallo, alors ministre de l'Enseignement. Douze ans après avoir adopté les six

objectifs de l'EPT à Dakar en 2000, le système éducatif sénégalais a progressé mais reste marqué par des difficultés récurrentes : existence de zones de résistance, taux d'abandons encore élevés... Le gouvernement s'est fortement engagé en faveur de l'équité et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et plus particulièrement entre les garçons et les filles, en élaborant une *Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre*, horizon 2015, l'enjeu étant de renforcer la position sociale de la femme et sa capacité d'action. Les interventions du ministère de l'éducation en faveur de la scolarisation des filles et leur maintien à l'école ont été multiples dans le cadre du projet SCOFI (Scolarisation des Filles) créé dès 1995 et accompagné par l'UNICEF entre 1998 et 2001 : prise en compte les spécificités des filles dans les bâtiments scolaires (construction de blocs sanitaires séparés), octroi de bourses pour maintenir les filles à l'école, valorisation de leurs réussites par des distributions de prix, accès élargi des femmes à la fonction enseignante et aux postes de responsabilité, intégration de la dimension genre dans les référentiels de formation des enseignant-e-s...

## Violences physiques et morales

Des associations nationales, des institutions et des ONG internationales ont été actives sur le terrain. Par exemple, le *Comité national des enseignantes pour la promotion de la scolarisation des filles* intervient aussi bien au niveau de l'élémentaire qu'au niveau Moyen/secondaire : sensibilisations et mobilisations lors des campagnes annuelles d'inscription, cours de renforcement aux filles ayant des lacunes dans les apprentissages, appui social aux filles issues de familles démunies, lutte contre les mariages et grossesses précoces...

Le taux de scolarisation a considérablement augmenté dans les zones d'in-

## 72 millions d'enfants non scolarisés

Il y avait 72 millions d'enfants non scolarisés dans le monde en 2007 (plus de 2/3 vivent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest). Si la tendance continue, il y en aura encore 56 millions en 2015.

Environ 54 % de ces enfants non scolarisés sont des filles. Parmi les 759 millions d'adultes dépourvus de compétences en matière d'alphabetisme dans le monde, deux tiers sont des femmes.

Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, 40 % des jeunes adultes passés à l'école pendant 5 ans risquent d'être analphabètes. Dans l'ensemble de cette région, la dégradation des systèmes éducatifs est marquée par une mobilisation insuffisante des ressources supplémentaires, un fonctionnement élitiste et la médiocrité des taux d'accès des filles à l'école : près de 12 millions de filles risquent ainsi de ne jamais être scolarisées.



# tion des filles



© UNESCO

tervention du PAM (Programme Alimentaire Mondial) qui fournit un repas chaque jour à plus de 500 000 élèves répartis dans 12 régions du Sénégal. L'antenne nationale du Forum des Éducatrices Africaines (FAWE<sup>2</sup>) a mis en place en 2001 un programme intégrateur intitulé « les Clubs de l'Excellence » pour faire des filles de futures citoyennes responsables, confiantes et sûres d'elles.

Certes, le taux de scolarisation des filles atteint 95,9 % dans l'enseignement primaire, contre 89,2 % chez les garçons. Mais beaucoup de filles quittent l'école en classe de cm<sup>2</sup>. Des efforts importants restent à faire pour atteindre la parité au niveau du Moyen et du Secondaire. Parmi les causes du déséquilibre figurent « *un environnement scolaire inadapté aux spécificités des filles, des curricula qui n'intègrent pas la dimension genre* », mais aussi « *des violences physiques ou morales qui leur sont faites* ».

MONIQUE DAUNE

1. UNGEI : United Nations Girls Education Initiative.

2. FAWE : Forum for African Women Educationalists.

## Dakar, une coopération avec les femmes

Du 14 au 17 mai, la FSU<sup>1</sup> et la CSA<sup>2</sup> ont initié une coopération avec les femmes de la centrale syndicale, accompagnées pour cet atelier des syndicalistes du Mali et de la Mauritanie. Le titre « Les stéréotypes comme obstacle à la syndicalisation des femmes » pose d'emblée les objectifs de l'atelier. Les défis sociaux et syndicaux ne peuvent négliger la place des femmes dans les processus de modernisation et de progrès de la société sénégalaise, malienne ou mauritanienne. Selon l'OIT, il faudrait créer 440 millions d'emplois dans le monde pour que l'ensemble de la population accède à une vie décente. Quand 52 % de la population sénégalaise sont des femmes, on mesure mieux les enjeux. Elles sont cependant confrontées à de multiples obstacles : les discriminations, les préjugés défavorables, les pesanteurs

culturelles, la faiblesse des revenus, le manque d'éducation et l'analphabétisme, la faiblesse de la syndicalisation... Pendant une semaine, nous avons pu échanger et confronter nos points de vue, mesurer et analyser les leviers avec lesquels nous pouvions assurer une meilleure participation des femmes à la vie syndicale. Mamadou Diouf, secrétaire général de la CSA a souligné les raisons d'espérer : l'atelier d'échanges d'expériences se situe au moment du changement de gouvernement. Cet atelier dont l'idée est née au forum social mondial de Dakar illustre la volonté affirmée de la CSA de donner plus de place aux femmes et de pouvoir tracer des revendications et des propositions d'action concrètes et suivies. Dans ce premier partenariat, il s'agit bien de penser les liens entre formation, dé-

veloppement et émancipation. En échangeant nos expériences, nous devons participer à une meilleure prise en charge des revendications des femmes, à donner confiance.

Sur tous les sujets où la place des femmes rend nécessaire des actions en leur faveur : travail école, famille, salaires et emplois, nous avons mis à jour le chemin qu'il nous reste aussi à parcourir.

Une coopération fructueuse qui aide à mieux se comprendre et qui indique que partout dans le monde, les droits des femmes sont des conquêtes.

1. Nina Charlier/Dominique Giannotti.

2. La Confédération des Syndicats Autonomes qui regroupent de nombreuses branches professionnelles publiques ou privées.

## Saura à Berne

Est-ce dû à ses grandes capacités financières ? Toujours est-il que la Suisse offre chaque année des expositions remarquables sur des peintres du XX<sup>e</sup> siècle. Pour 2012, on peut voir Van Gogh, Picasso et Kandinsky à la Fondation Gianadda de Martigny, Jeff Kuns à la fondation Beyeler de Bâle, Asger Jorn du groupe Cobra à la fondation de l'Hermitage à Lausanne... Sans parler des fondations consacrées à un seul peintre, comme celle, remarquable, de Paul Klee à Berne.



Cette même cité, siège du gouvernement suisse, possède également un musée des Beaux-Arts qui a réussi l'exploit d'organiser la première grande rétrospective de l'œuvre du peintre Antonio Saura.

D'abord surréaliste, le frère aîné du cinéaste Carlos Saura s'exile à Paris en 1953 pour fuir l'ambiance franquiste. Il y abandonne alors le surréalisme au profit de l'abstraction. Mais c'est sans doute au début des années soixante, avec sa série Crucifixions (photo), qu'il atteint sa plus grande originalité, marquée par une gestuelle très physique du peintre s'attaquant à de grands formats. Il acquiert alors une façon, appuyée sur le concept de « non-figuration » (ni figuration, ni abstraction), qui signera ses œuvres ultérieures, particulièrement dans le tableau *El Grito*, malheureusement absent de l'exposition bernoise. L'ensemble de cette époque est largement représenté au Kunst Museum de Berne. La rétrospective, riche de plus de 200 œuvres, fait également découvrir des aspects inédits de son travail, comme ces compositions de cartes postales corrigées, et la belle série sur Goya et son chien. Célébré, avec Miro et Tapiès, comme le grand peintre espagnol de l'après Picasso, honoré dans son pays natal, il mourra en 1998.

**Jusqu'au 11 novembre.**  
[www.kunstmuseumbern.ch](http://www.kunstmuseumbern.ch)

## 646 romans pour la rentrée

La rentrée des libraires confirme l'inflation galopante des publications. 426 romans français et 220 traductions de romans étrangers sont annoncés par les éditeurs. Un chiffre à peu près constant depuis quelques années. Autant dire que tous les coups de pub seront bons pour se faire remarquer.

## Journées du patrimoine

C'est devenu un rituel de rentrée : les 15 et 16 septembre, les journées du patrimoine, désormais européennes, ouvriront au public des portes bien fermées le reste de l'année. Raison pour laquelle, sans doute, les lieux où siègent les pouvoirs sont pris d'assaut. À noter cette année le thème de ces journées : les patrimoines cachés.  
[www.journeesdupatrimoine.culture.fr](http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr)

## Et de 2 pour Belleville



Le quartier parisien de Belleville, fort du succès de sa première édition, organise du 15 septembre au 20 octobre sa biennale artistique comportant expositions, interventions d'artistes et projets inédits. Le Pavillon Carré

de Baudouin et le Centquatre seront les points centraux autour desquels s'ouvrent ateliers et lieux associatifs. Rappelons que l'entrée est gratuite.  
[www.labiennaledebelleville.fr](http://www.labiennaledebelleville.fr)

## Arte livres



De l'écran à l'écrit, la chaîne franco-allemande Arte prolonge et accompagne ses programmes avec Arte Editions. Pour la rentrée, plusieurs livres sont à l'affiche, « *Ishiwara, l'homme qui déclencha la guerre* » de Bruno Birolli, « *Les moissons du futur* » de Marie-Monique Robin et les éditions actualisées du « *Dessous* »

des Cartes », itinéraires géopolitiques de Jean-Christophe Victor.  
[www.arteboutique.com](http://www.arteboutique.com)

## Bar-bars, la tournée !

Problèmes de bruit, de voisinage, les temps sont durs pour les cafés culture et ses musiciens. Le collectif culture Bar-Bars rassemble 400 bars. En tournée en France, il revendique auprès des pouvoirs publics « la reconnaissance de ces lieux comme un maillon essentiel dans la chaîne de diffusion artistique. » Un fonds d'aide à l'emploi artistique a été créé, expérimenté pour six mois en Pays de Loire.  
[bar-bars.com](http://bar-bars.com)



## Stendhal, l'appartement musée

À Grenoble, où naquit Stendhal, on cultive le souvenir de l'écrivain. L'Université porte son nom, des itinéraires stendhaliens sont proposés aux touristes et la Ville a acheté les deux appartements où il vécut. Celui de son enfance, transformé depuis 2002 en lieu d'animation littéraire, et celui de son grand-père le docteur Gagnon qui l'accueillit à la mort de sa mère. C'est dans l'appartement Gagnon rénové qu'a été aménagé le nouveau musée Stendhal. Le 15 septembre, le public pourra en découvrir les pièces, caractéristiques de la bourgeoisie éclairée des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, où l'écrivain vécut et étudia de sept à seize ans. La collection prestigieuse de ses manuscrits et de ses livres est agrémentée de nombreux tableaux. La première exposition entraîne le visiteur sur les pas de Stendhal en Italie.

20, Grand-rue - Grenoble



© BIBLIOTHÈQUE DE GRENOBLE

# 1917 s'expose à Metz

Une exposition au Centre Pompidou de Metz regorge de documents et d'œuvres sur l'année 1917, année traumatisante mais année créative.



Juan Gris, Arlequin à la guitare.

Choisir une année pour organiser autour d'elle une exposition n'est pas dans les habitudes des musées, et moins encore dans celle des visiteurs. D'autant que 1917 ne tente pas d'élargir son propos, l'exposition présentée par le Centre Pompidou de Metz jusqu'au 24 septembre respecte scrupuleusement, dans les œuvres et les pièces présentes, l'année de référence. Celle où le monde occidental s'est inscrit dans une guerre qui n'en finit plus, alors qu'à son orient s'annonce la révolution bolchévique.

D'entrée de salle, le visiteur qui pensait voir un accrochage de toiles sur l'année citée, comprend vite que l'intention de Claire Garnier, commissaire de l'exposition, est tout autre. Il est mis nez à nez avec une vitrine comprenant les armes des différents soldats. L'équipement s'apparente plus au moyen-âge qu'à ce qu'on pense généralement de cette guerre qui fut la première à user d'armes de destructions massives.

Il y a là côtes de maille, armures, casques en métal et de véritables massues hérissées de pointes appelées « matraques de tranchées ». La suite de l'exposition ne démentira pas cette vision d'horreur : viennent en

effet différents témoignages sur les amputations, notamment faciales, avec photos, moulages et films à l'appui.

## Les corps fragmentés

Le décor est ainsi posé : la guerre est meurtrière et mutilante, et ces horreurs sont le vécu permanent des populations. Les tableaux des peintres allemands, anglais ou français, ne démentent pas cette obsession du corps fragmenté. C'est, disent les organisateurs « la question de la proximité physique et psychique des créateurs avec les événements ». Plusieurs peintres seront envoyés au front sur commande de l'armée pour « peindre la guerre » : Bonnard, Vuillard, Maurice Denis sont de ceux-là. Nombre d'autres sont combattants : Fernand Léger, Otto Dix, Braque, Zadkine, Grosz ou Max Beckman.

Mais ce que l'art peut contenir d'imaginaire n'échappe pas non plus à l'année 1917. La seconde partie de l'exposition en est le reflet. Des peintures de Matisse au vers et pièce de théâtre d'Apollinaire, du graphisme en plein essor de l'art de l'affiche à un impressionnant mur d'art des tranchées (avec une remarquable collection d'œuvres faits par les soldats à partir de culasse d'obus), on conçoit l'imposante création artistique d'une année pas tout à fait comme les autres. Enfin – rien que pour cela l'exposition mérite le détour – le fabuleux rideau

## Un catalogue exceptionnel

600 pages et 1070 illustrations : les passionnés de cette époque de l'histoire seront servis. Le catalogue de l'exposition est composé de trois parties. La première, rédigée par des historiens, resitue le contexte. La seconde est un véritable dictionnaire comprenant 225 notices théma-



Otto Dix, Autoportrait en soldat.

tiques ou biographiques et des illustrations reprises de l'exposition. La dernière est un journal de l'année 1917 présenté sous la forme d'un almanach.

de scène peint par Picasso pour le ballet Parade occupe la grande galerie du centre. De quoi se souvenir de 1917.

JACQUES MUCCHIELLI

## Metz : Centre Pompidou 2

Le Centre Pompidou-Metz a ouvert des portes en mai 2010. Après « Chef-d'œuvre ? », puis « Erre, variations labyrinthiques », 1917 est la troisième grande exposition. Pour l'exposition 1917, les œuvres, très nombreuses, évoquent les diverses natures de l'objet d'art créé en temps de guerre. En lien avec l'exposition, le Centre Pompidou-Metz et le Centre allemand d'Histoire de l'art proposent un colloque les 20 et 21 septembre, organisé avec la Mission pour le centenaire de la Première Guerre mondiale, l'HiCSA (Histoire Culturelle et Sociale de l'Art) et le Goethe – Institut de Nancy.



# La culture islamique a sa

Vingt ans après la construction de sa pyramide, le Louvre vient d'achever une nouvelle phase de grands travaux. Cette fois pour accueillir un huitième département, celui des arts de l'Islam. Une occasion exceptionnelle de se familiariser avec une civilisation longue de plus de douze siècles.

Dès sa conception à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Louvre s'est voulu un musée universel. Mais aux côtés des antiquités orientales, égyptiennes, grecques, étrusques et romaines, la collection d'objets d'art islamique n'a pas eu d'espace dévolu. Limitée à une section en 1893, on lui attribua une salle du musée en 1922. En

continents, de l'Espagne à l'Asie du sud-est. Nicolas Sarkozy a officialisé la pose de la première pierre en 2008 et François Hollande l'inaugurera en 2012.

Ce moment donnera sans doute aux responsables du Louvre l'occasion de remercier les donateurs (parmi lesquels plusieurs monarques arabes) qui ont financé deux tiers des travaux de restauration mais aussi de lancer un appel à la générosité d'autres mécènes pour pouvoir achever les travaux : il manque encore 10 millions d'euros !

## Des arts musulmans aux arts de l'Islam

Comment appeler aujourd'hui l'ancienne « section des arts musulmans » ? « Islam » et « musulman » font notre actualité et la directrice des nouveaux espaces, Sophie Makariou, insiste sur le sens de ces mots. En Français, « islam » désigne la sphère religieuse et « Islam » évoque la civilisation. Pour parler de la religion, le terme « musulman » est également utilisé. « L'importance prise par la notion d'« art islamique » à partir de 1946 élargit considérable-

ment le champ d'étude : les appellations « Islam » et « art islamique » se sont alors imposées. Cette dénomination est aujourd'hui justifiée. En effet, l'« art musulman » désigne exclusivement l'art qui est destiné à la sphère religieuse. Cette définition est assez restrictive ; c'est l'art des mosquées, des copies coraniques, etc. Mais le monde islamique dans son immensité, de l'Inde jusqu'à l'Espagne, sur plus de douze siècles d'histoire, se compose-t-il uniquement d'art religieux ? Bien sûr que non. »

## L'histoire d'une immense collection

La collection réunie provient des réserves du Louvre, qui possède 15 000 pièces, mais également 3 400 œuvres de plus mises en dépôt par le musée des Arts décoratifs. Celui-ci est en effet riche d'objets et de nombreuses œuvres textiles du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle dont la technique et le graphisme novateurs ont inspiré la période d'essor de nos « arts industriels ».

« Le monde islamique a largement produit des objets pour des élites » poursuit Sophie Makariou, mais il n'est pas toujours assuré qu'elles aient été musulmanes. « Ces objets appartiennent au monde civil, au monde du pouvoir. De même, le monde islamique comprend des peuples non musulmans, à l'instar de la Syrie, dont la population, au XI<sup>e</sup> siècle, demeurait majoritairement chrétienne. Faut-il pour autant faire de la Syrie au XI<sup>e</sup> siècle une province de l'art chrétien ? J'en doute. »

## Une présentation d'exception

Pour ce nouvel espace, chaque pièce a été restaurée, photographiée, remontée même comme un porche égyptien d'époque mamlouke (voir photo) ou un moucharabieh cairote...



Deux ans de reconstitution pour ce porche égyptien d'époque mamlouke (XV<sup>e</sup> siècle).

2003, sous l'impulsion du directeur du Louvre Henri Loyrette, Jacques Chirac annonçait la création d'un département des Arts de l'Islam qui couvrirait mille trois cents ans d'histoire, du VII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, sur un territoire de trois

## Première saison des arts de l'Islam

Un programme de manifestations accompagne l'ouverture du département consacré aux Arts de l'Islam. Depuis le 21 septembre, journée découverte de quelques œuvres emblématiques de la collection présentées par des historiens, jusqu'en juin 2013. Danse, musique, littérature, cinéma, arts visuels envahiront le musée et l'auditorium à de nombreux moments clés. Trois artistes prestigieux sont les invités du Louvre, qui leur donne carte blanche : le cinéaste iranien Abbas Kiarostami, l'écrivain turc Orhan Pamuk, l'artiste plasticien

libanais Walid Raad. De 19 heures à 21 heures, quelques soirées exceptionnelles auront lieu dans les salles des Arts de l'Islam.

Autour de ces collections, plusieurs films ont été édités par le musée : « Éclats d'Islam : le tapis de Cracovie », « La main tendue », « Les lumières de l'Islam » et « une minute au musée : les Arts de l'Islam ».

Un programme riche à consulter sur : [www.louvre.fr](http://www.louvre.fr)



# cour au Louvre



Pour accueillir les 3 000 œuvres, les architectes Mario Bellini et Rudy Ricciotti ont conçu une verrière ondulante dans la cour Visconti du Louvre.

DR

Un long travail de documentation scientifique, technique et de recherche a été entrepris, qui a permis d'inventorier et de numériser l'ensemble.

Arts décoratifs, objets, miniatures, textiles et tapis, éléments d'architecture... permettent de cerner les différentes cultures du monde islamique mais aussi les échanges permanents entre ses régions. Tous les arts de l'Islam sont identifiés, y compris ceux jusque-là les moins bien représentés comme le Maghreb ou l'Inde Moghole.

« Dans un mouvement général de refonte des collections d'art islamique des grands musées (Copenhague, Londres...) le Louvre n'a pas réaménagé ses salles mais a choisi de construire de nouveaux espaces » explique Daniel Soulié, médiateur du musée. Près de 3 000 œuvres sont désormais mises en scène dans des espaces spécialement créés pour elles dans la cour Visconti du Louvre. Les architectes Mario Bellini et Rudy Ricciotti ont répondu à ce défi par la conception d'une verrière ondulante, alliant le verre et le métal, qui prolonge l'aplomb des façades classiques du bâtiment.

VÉRONIQUE GIRAUD

## 3 questions à Daniel Soulié : « La culture plus que la religion »

### Qu'avez-vous voulu montrer au public ?

Avant tout rendre simple la présentation des œuvres d'une culture mal connue. Avec une difficulté première, celle du terme même des collections. Nous sommes donc partis du principe qu'il fallait l'expliquer et dire au public que les collections du Louvre abordent avec l'Islam la majuscule, la culture plus que la religion. Il y a d'ailleurs au Louvre très peu d'objets religieux. Nous avons donc élaboré un parti pris, il fallait une voix du Louvre, dire comment le musée conçoit cet art.

### Quelle est cette « voix » ?

Nous avons choisi de simplifier la chronologie en quatre grandes périodes, une cartographie animée a été conçue pour chacune. Introduisant chaque salle,

les étendues historiques et géographiques des objets sont présentées, appuyées par un texte concis, abordable par tout public. Avec trois entrées possibles selon le temps ou l'intérêt du visiteur. En dix minutes, la cartographie donne les clés pour comprendre les textes d'introduction. Avec plus de temps, chaque bandeau introduit le contenu de la vitrine. Enfin, la visite s'appuie sur les cartels détaillés pour chaque objet.

### Vous avez inventé de nouveaux outils ?

Une étude du public réalisée il y a sept ans faisait apparaître des a priori faussant la perception de l'art islamique. En inversant ces idées reçues, cinq grandes clés ont pu être dégagées. Deux premières accompagnent la visite : l'idée que l'art isla-



© ANTOINE MONGODIN

Daniel Soulié, Médiateur culturel au Louvre, auteur du livre *Le Louvre insolite*.

mique se limite aux décors géométriques est contrée par des œuvres où la figuration est utilisée ; l'idée que l'art islamique est religieux est contredite par les collections du Louvre qui montrent totalement l'inverse. En fin de parcours, il est montré que la civilisation arabe, où s'impose l'image de Bédouins, est avant tout une civilisation de villes. La multiplicité des populations fait qu'on y parle plusieurs langues : par exemple, un homme parle arabe pour la religion, persan pour la poésie, turc pour l'administratif. Dernière clé, la religion islamique est moins monolithique que ce qui est perçu.

**Arthur Nauzyciel** a mis en scène *La Mouette* de Tchekhov, dans la Cour d'honneur du Palais des Papes pour le festival d'Avignon 2012. Une pièce tout théâtre.

Après les désillusions tragiques du xx<sup>e</sup> siècle, voyez-vous *La Mouette* comme un monde des lendemains qui déchantent ?

Oui, absolument. Je pense que c'est très inscrit dans la pièce de Tchekhov, tout comme l'annonce des révolutions à venir qu'on pouvait peut-être pressentir à l'époque. Le fait que Tchekhov écrive la pièce au tournant du siècle, et que nous vivons le passage d'un siècle à un autre, est créateur de grandes angoisses et de grands bilans, plus ou moins conscients. Inhérents à la façon dont on a découpé le temps, ces passages sont très symboliques. Je me demande aussi si le fait que Tchekhov étant un médecin reconnu mais qui ne se considérait pas comme tel et qui était habité par toutes ces vies qu'il ne pouvait pas sauver a pesé sur cette pièce. Partagé entre cette amertume et son rapport particulier à la vie et à la mort, entre espérance et désenchantement.

**Cela repositionne la place du théâtre dans notre société.** Il y a en effet une ambivalence entre la nécessité et la vanité du théâtre. Il ne reste d'un spectacle que le souvenir des gens qui l'ont vu. Cela est présent dans *La Mouette*. Tchekhov raconte dans sa pièce que le théâtre ne peut rien et, ce faisant, il écrit une très grande pièce. *La Mouette* est habitée par ce paradoxe : est-ce que l'art, ou la fiction, serait une possibilité de mieux vivre nos vies ? Est-ce que ça pourrait nous aider à vivre ? Dans la pièce, des personnages sont habités par la fiction, l'imaginaire, comme Tréplev ou Macha, et puis Trigorine qui sert de la vie des autres pour écrire. Au fond est-ce que l'art, le spirituel ne nous sont pas absolument nécessaires ? Jouer dans un lieu aussi emblématique que la Cour d'Honneur me



fait espérer qu'on y atteint une certaine universalité, qu'on y touche tout le monde.

**Votre travail a suscité beaucoup de commentaires, distanciation, élitisme...**

Moi j'ai l'impression d'être sans distance. Le travail que nous faisons est très littéral, je demande aux acteurs d'être dans ce qu'ils disent, de l'éprouver. On est habitué à l'effet, au spectaculaire, or notre travail est de faire entendre, débarrassée de tout décorum, l'essence même de cette écriture, son sens mais aussi son rythme, ses répétitions. Cette écriture tourne beaucoup sur elle-même. Au lieu d'« animer », on essaye de rendre compte de quelque chose.

Qui parle d'élitisme ? En regard de ce qui est fait au sein du CND d'Orléans et des autres centres dramatiques, politique de prix, accompagnement, formation... ça n'a pas de sens. En regard du besoin des spectateurs d'être pris au sérieux, il y a peut-être tentative d'élitisme de *La Mouette* : se dire que les gens n'ont pas tous envie d'un théâtre de divertissement et

## « Le divertissement a tout contaminé »

sont prêts à accéder à des propositions d'une certaine exigence.

**Un théâtre de divertissement ?**

Je pense que les gens ont besoin d'un théâtre d'art, comme on le trouve dans la plupart des théâtres nationaux, alors que le divertissement est partout, a tout contaminé. Je voyage beaucoup, je travaille parfois dans des pays où il n'y a pas d'argent pour l'art et la culture.

On veut construire une démocratie saine et éveillée, dont on préserve le capital physique et moral par l'éducation, la santé et la culture. C'est important. Or, de la même façon qu'on défendrait une école publique, un hôpital public, on devrait défendre une culture publique qui, n'étant pas assujettie au rendement, devrait être un art questionnant, qui aide les gens à grandir, à penser. Les moyens mis à notre disposition dans les centres dramatiques sont là pour ça. C'est ce qui est fait à travers les opérations de formation, de sensibilisation, d'accompagnement, de stages. Pour donner des clés au public. Il faut soutenir ce service public. Dans une époque d'impatience et de dématérialisation, je pense que le théâtre peut produire beaucoup en termes de rencontre dans une même salle et de temps passé à écouter.

PROPOS RECUEILLIS  
PAR VÉRONIQUE GIRAUD

### THÉÂTRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN

**UN SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ / Shakespeare-Purcell**  
20 octobre 2012 - 5 janvier 2013

**LE BOURGEOIS GENTILHOMME / Molière**  
11 janvier - 14 mars 2013

**LES FOURBERIES DE SCAPIN / Molière**  
23 mars - 2 juin 2013

### THÉÂTRE DU GYMNASÉ

**LE MALADE IMAGINAIRE / Molière**  
29 octobre 2012 - 12 janvier 2013

**LE MÉDECIN MALGRÉ LUI / Molière**  
3 février - 25 avril 2013

**LANCELOT, LE CHEVALIER DE MERLIN / de Troyes-de Monmouth**  
30 avril - 21 juin 2013

### THÉÂTRE ANTOINE

**LE LIVRE DE LA JUNGLE / Kipling**  
31 octobre 2012 - 11 janvier 2013

**RUE DES FABLES / La Fontaine**  
2 mai - 20 juin 2013

### THÉÂTRE DE L'ATELIER

**LA REINE DES NEIGES / Andersen-Beethoven**  
3 janvier - 15 mars 2013

## Ecla Théâtre

Fabrique de théâtre depuis 1987

tél. 01 42 72 00 33

www.ecla-theatre.com

phil<sup>o</sup>tablo.fr

Un site pédagogique plein de ressources

## 90 dossiers pédagogiques en ligne

- 2 niveaux : cycle 2 et cycle 3
- Des pistes de travail
- Les compétences abordées

+ 1 timbrothèque proposant plus de 600 images

+ Des albums à créer sur mesure pour réaliser des présentations modernes et dynamiques, à partager !

+ 1 médiathèque avec des animations, des jeux, des images, des vidéos et des sons en accès libre

Le bateau du pharaon Kheops



Vidéo

L'art dans la ville



Animation

DE NOUVELLES  
RESSOURCES  
SONT MISES  
EN LIGNE CHAQUE  
SEMAINE !

### Nouveaux dossiers en ligne



Liberté, égalité, fraternité

Utilisez cette infographie pour faire découvrir à vos élèves la devise de la France et ses différents symboles.



Les percussions

Utilisez les superbes timbres du dossier pour étudier l'évolution au fil des siècles de la famille des percussions.



www.philotablo.fr est réalisé avec le concours du ministère de l'Éducation nationale.



A la MGEN, nous protégeons  
chaque jour 3,5 millions de personnes.  
Pour nous, la solidarité est essentielle.

Ainsi, quand les dépenses de santé  
des uns sont peu élevées, tous ceux  
qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier  
d'une meilleure prise en charge.  
C'est cela, être la référence solidaire !

“  
**L'essentiel  
pour nous ?  
Etre bien protégés  
tout en concourant  
à la santé des autres.  
Bien plus qu'une  
mutuelle  
la référence  
solidaire !**  
”



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN est une société anonyme de droit français, au capital de 100 millions d'euros, dont 99,99% sont détenus par des assurés et des bénéficiaires de la MGEN. MGEN est une société à responsabilité limitée, au capital de 100 millions d'euros, dont 99,99% sont détenus par des assurés et des bénéficiaires de la MGEN.